

PROGRAMME DE PREMATURATION DE L'ALLIANCE SORBONNE UNIVERSITE

APPEL A PROJET 2023



L'Alliance Sorbonne Université (ASU) favorise une approche globale de l'enseignement et de la recherche. Elle développe de nombreux programmes et projets communs en formation, en recherche et en innovation dans toutes les disciplines, en valorisation des résultats et en dissémination.

Dans le cadre de l'Idex coordonnée par Sorbonne Université, l'Alliance a décidé de dédier un fonds de prématuration pour soutenir le développement des projets innovants en émergence quel que soit leur domaine scientifique ou secteur d'application visé, dès lors qu'ils ont pour finalité le transfert de technologie ou de connaissance auprès du monde socio-économique.

1. Objectif du programme

L'objectif du programme de prématuration est d'accompagner de façon précoce les projets ayant un potentiel de transfert vers un acteur socio-économique ou un potentiel d'impact sociétal ou environnemental fort. Il permet d'amorcer le financement des étapes initiales du projet de transfert, par exemple pour finaliser des travaux de recherche sur un volet plus applicatif, valider une preuve de concept, renforcer un ou des actif(s) de propriété intellectuelle, identifier une ou des applications potentielles. Le programme peut compléter des financements de prématuration existants et/ou faire effet de levier pour des financements plus avals ayant le même objectif de transfert.

Le programme intervient en amont et en complément des missions de la SATT Lutech ou des filiales de transfert telles qu'Inserm-Transfert ou CNRS Innovation. A l'issue du projet, la voie privilégiée est une maturation du projet de transfert par la SATT Lutech, mais pas exclusivement.

D'une durée de 6 à 12 mois, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de 80k€ maximum permettant de couvrir des frais de fonctionnement (dont prestations externes), recrutement de personnel et d'équipement. Sur l'enveloppe attribuée, 10k€ pourront être consacrés à une étude d'opportunité, de faisabilité technico-économique ou de marché.

Le programme de prématuration 2023 s'organisera selon deux appels à projets annuels :

Le premier : du 2 janvier au 16 février 2023, soumission des projets. Tenue du comité de sélection au cours de la semaine du 13 au 17 mars (date à confirmer) pour un démarrage des projets fin mars/début avril.

Le second : du 17 avril au 7 juin 2023, soumission des projets. Tenue du comité le **21 juin 2023** (date à confirmer) pour un démarrage des projets en juillet ou début septembre (au choix des porteurs).

2. Critères d'éligibilité

Sont éligibles les projets répondant aux critères suivants :

 Projets issus des laboratoires du périmètre de l'Alliance Sorbonne Université. Les projets issus de structures sous mandat unique d'établissements partenaires qui disposent déjà d'un dispositif d'accompagnement en prématuration seront orientés préférentiellement vers ces établissements. Néanmoins, une étude au cas par cas reste possible, notamment dans le cas d'un co-financement;



- Projets dont le niveau de maturité est bas (TRL entre 1 et 3) avec une preuve de concept à établir, des applications potentielles à explorer pour renforcer ou confirmer le potentiel de transfert;
- Projets dont les résultats attendus présenteront un potentiel de transfert à un tiers ;
- Projets à potentiel d'impact socio-économique ou potentiel d'impact sociétal ou environnemental fort.

Les projets qui peuvent bénéficier d'un co-financement complémentaire de prématuration par un autre opérateur ou établissement ne sont pas exclus. Les dossiers devront préciser i) si des demandes de co-financement ont été déposées en parallèle et auprès de quel(s) opérateur(s)/ établissements(s) et ii) les co-financements obtenus le cas échéant. La coordination avec l'autre établissement financeur (ex : CNRS, Inserm-Transfert, INRIA, IRD, PSL, etc.) devra être explicitée.

3. Processus de soumission des dossiers

Pour la constitution des dossiers, les porteurs de projets sont invités en premier lieu à se rapprocher de la structure de valorisation de leur établissement (voir la liste des contacts cidessous au paragraphe 6).

Les candidatures sont formalisées via un dossier constitué conjointement par le porteur et le service de valorisation dont dépend la structure éligible.

Les projets sont remontés à Sorbonne Université par le service de valorisation à l'adresse suivante : DREI-Prematuration-ASU@sorbonne-universite.fr

Date limite de l'envoi des dossiers : le 16 février 2023

4. Processus de sélection des candidatures

Les dossiers seront présentés devant un comité de sélection par la ou le responsable scientifique qui pourra se faire assister par la personne en charge du suivi de la valorisation au sein de son établissement.

Le comité de sélection est composé de représentants i) des établissements membres et partenaires de l'ASU, ii) de la SATT Lutech, iii) du monde socio-économique, iv) de l'incubateur Agoranov, v) de Bpifrance lorsqu'un porteur envisage un transfert via la création d'entreprise. Il évalue les dossiers sur la base des critères suivants :

- L'impact économique, sociétal ou environnemental du projet
- Le potentiel applicatif
- Le potentiel innovant
- Le réalisme du projet (objectifs, moyens, durée)
- Une stratégie de propriété intellectuelle adaptée à l'innovation envisagée et son environnement concurrentiel
- L'engagement de l'équipe projet et du laboratoire dans le processus de prématuration et les activités de transfert futures

Le comité de sélection pourra également formuler des recommandations pour l'accompagnement du projet, notamment la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique ou l'orientation vers d'autres sources de co-financement.



Le montant de la demande de financement sera apprécié au regard de la nature des différents postes de dépenses présentés dans le dossier de soumission. Le comité se réserve la possibilité de réduire ou d'augmenter l'enveloppe financière attribuée par rapport à la demande formulée.

5. Suivi des projets financés

Le suivi de chaque projet est assuré par la structure de valorisation de l'établissement mandataire unique dont il est issu. Il consiste en une réunion à mi-parcours et rapport intermédiaire ainsi qu'une réunion de bilan et rapport final avec bilan financier des dépenses effectuées.

6. Liste des contacts dans les structures de valorisation pour la constitution des dossiers de candidature

Etablissement en charge de la valorisation	Contacts
ИТС	<u>audrey.coornaert@utc.fr</u> (Avenues – Heudiasyc – Roberval) <u>aurelie.mathieu@utc.fr</u> (BMBI – COSTECH – LMAC) <u>vespinas@utc.fr</u> (GEC – TIMR)
MNHN	valorisation@mnhn.fr
SU	Ana.bobier@sorbonne-universite.fr (Faculté de Médecine) Anais.desclos@sorbonne-universite.fr (FSI - Stations marines) chloe.deygout@sorbonne-universite.fr (FSI - Biologie / Chimie) jules.espiau de lamaestre@sorbonne-universite.fr (FSI - Informatique) olivia.leroy@sorbonne-universite.fr (FSI - Mathématiques / Physique) franscesca.dau@sorbonne-universite.fr (FSI - Environnement) emilie.maucourt-bacchi@sorbonne-universite.fr (FSI - Ingénierie) barbara.van doosselaere@sorbonne-universite.fr (Faculté des Lettres)
INRIA	caroline.alexandre@inria.fr et stip-pro@inria.fr
CNRS	feriel.Hamdi@cnrsinnovation.fr caroline.Greverie@cnrsinnovation.fr anna.lourantou-paris@cnrs.fr
Inserm-Transfert	Severine.BARTH@inserm-transfert.fr